



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Dégradation de la situation économique des ambulanciers

Question écrite n° 16069

Texte de la question

M. Pierre-Henri Carbonnel attire l'attention de M. le ministre du travail et des solidarités sur la situation préoccupante des entreprises de transport sanitaire privé, en particulier dans les territoires ruraux. Acteurs essentiels de la chaîne de soins, les ambulanciers assurent quotidiennement le transport des patients vers les établissements de santé, participent à la permanence des soins et interviennent en appui des services d'urgence. Dans de nombreux départements ruraux, ils constituent un maillon indispensable de l'accès aux soins et de la continuité territoriale du service public de santé. Or les professionnels du secteur alertent aujourd'hui sur une dégradation rapide de leur situation économique. Ils dénoncent notamment l'absence de revalorisation suffisante des tarifs du transport urgent préhospitalier depuis plusieurs années, alors même que leurs charges ont fortement augmenté : hausse du coût des carburants, des assurances, des véhicules sanitaires, des équipements et des salaires. Cette situation fragilise particulièrement les structures implantées dans les territoires ruraux, où les distances sont plus importantes et les marges économiques plus faibles. Les professionnels craignent des cessations d'activité susceptibles d'aggraver les difficultés d'accès aux soins, d'allonger les délais d'intervention et d'accentuer la pression sur les services hospitaliers et le SAMU. Aussi, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre afin d'assurer la pérennité économique des entreprises de transport sanitaire privé, garantir le maintien d'un maillage territorial équilibré et préserver l'accès aux soins dans les territoires ruraux.

Données clés

Auteur : [M. Pierre-Henri Carbonnel](#)

Circonscription : Tarn-et-Garonne (1^{re} circonscription) - Union des droites pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16069

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Travail et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 juin 2026](#), page 5430